SERVICES INDUSTRIELS FORMATION PRODUITS MOBILITÉ SYSTÈME DE MANAGEMENT



REF: SE22

**DURÉE:** 5 jours

NBR.MAX: 6 pers.

**TARIF**: nous contacter

formation@fr.tuv.com Tel +33 (0)1 40 92 23 29

# **PRÉ-REQUIS**

En amont de la formation, remise d'un document attestant de l'aptitude médicale du travailleur au poste de travail, établi par le médecin du travail.

L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

# Amiante : encadrement de chantier - formation préalable (sous-section 4 du code du travail)

Être capable de réagir en présence de M.P.C.A. (Matériaux et Produits pouvant Contenir de l'Amiante), de mettre en place les moyens de prévention adéquats et d'appliquer les procédures et modes opératoires

## **PUBLIC CONCERNÉ**

Cadres et agents de maîtrise du secteur bâtiment.

# Objectifs de savoir

Connaître les effets des fibres sur le corps humain.

Connaître le contexte réglementaire s'appliquant au risque amiante

Connaître les modalités d'utilisation et les limites des équipements de protection.

Connaître les méthodes de gestion des déchets

# Objectifs de savoir faire

Identifier les produits susceptibles de contenir de l'amiante

Évaluer les risques en amont de l'intervention : préparer un plan de prévention ou un PPSPS prenant en compte le risque amiante

Préparer et mettre en oeuvre les modes opératoire, outils et consignes appropriées

Détecter une situation d'urgence et mettre en oeuvre les consignes adéquates

# Contenu de la formation

# JOUR 1 : (avec QUIZZ en fin de journée)

#### Matin

Résumé de l'historique des maladies induites par les fibres d'amiante

Caractéristiques et propriétés de l'amiante : Classification des produits contenant de l'amiante

Références à INRS ED 1475 (fourni avec le cours)

Les obligations des propriétaires face au risque de l'amiante

#### Après-midi

Modalité d'identification de l'amiante

Les spécificités de recherche de M.P.C.A. : Norme NF X 46.020

Les étapes de l'interdiction de l'amiante en France

Les obligations des employeurs face au risque de l'amiante

Organisation de la réglementation du travail

Repérage avant démolition : Arrêté du 2 janvier 2002

### JOUR 2:

#### Matin

Lecture détaillée du Décret 2012-639

Travaux de groupe concernant les sous-sections 1, 2, 3, 4

Mode opératoire et évaluation des risques, méthodologie et procédures

# Après-midi

Description des travaux :

- qui entrent dans le cadre de la sous-section 3,
- qui entrent dans le cadre de la sous-section 4,
- qui entrent dans le cadre de la sous-section 3 et donc qui ne pourront plus être effectués en sous-section 4.

Travaux de groupe concernant les fiches de poste des agents, opérateurs ou intervenants (selon DUER) et vérification ou adjonction du risque amiante.

Suite du programme sur la page 2.



SERVICES INDUSTRIELS FORMATION PRODUITS MOBILITÉ SYSTÈME DE MANAGEMENT



# Amiante : encadrement de chantier - formation préalable (sous-section 4 du code du travail) (suite)

# Objectifs de savoir Cf. Page 1

# Objectifs de savoir faire

Participer à la rédaction/validation d'un plan de retrait avec les entreprises de désamiantage

Porter et faire porter les EPI adaptés

Utiliser les protections collectives adaptées notamment pour les travaux en hauteur

Contrôler le nettoyage des zones polluées

S'assurer que le tri des déchets est bien effectué.

# Objectifs de savoir être

Se positionner en tant qu'encadrant dans la mise en oeuvre des méthodes de travail spécifiques au risque amiante

Se comporter de façon responsable vis-à-vis de sa propre santé / sécurité, de celle des autres et de l'environnement

# Méthodes pédagogiques

Alternance d'exposés théoriques illustrés du retour d'expérience du formateur, d'exercices et de mises en situation sur plate-forme pédagogique.

Des quizz et un examen final permettront de valider l'acquisition des notions essentielles.

# **Formateur**

**Expert Amiante** 

Certifié AFNOR AMIANTE -

Membre de l'Ordre des Experts Internationaux -

Administrateur de la Fédération des Associations Françaises de Coordonnateurs Sécurité-Protection-Santé.

# Contenu de la formation (suite)

#### JOUR 3:

#### Matin

Méthodologie et procédure, transmission d'informations sur la prévention du risque amiante : Evolution des valeurs limites d'exposition des travailleurs dans l'Union Européennes

Les VLEP en France et les E.P.I, masques, combinaisons, limites d'efficacité des EPI

L'habillage, le déshabillage, les SAS, etc. - Visite médicale

Application des consignes et vérification

#### Après-midi

Traçabilité des ports de masques, temps de travail en sous-section 4, suivi médical

Exercice pratique choix des masques selon la VLEP

Exercice pratique d'habillage, déshabillage,

Formation des opérateurs au port des EPI selon l'analyse de risques

Exercice de mise à jour de fiches de postes

#### JOUR 4:

RAPPELS sur les éléments « à retenir absolument » sur :

- la sous-section 2 : Dispositions communes à toutes les activités comportant des risques d'exposition à l'amiante
- la sous-section 3 : Dispositions spécifiques aux activités d'encapsulage et de retrait d'amiante ou articles en contenant
- la sous-section 4 : Dispositions particulières aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante

#### Matin

Arrêté du 23 février 2012 : Définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante

Décret 2012-639 du 4 mai 2012 : Relatif aux risques d'exposition à l'amiante Lire et comprendre la brochure « L'impact du décret du 4 mai 2012»

# JOUR 5 : (avec QUIZZ d'Examen final)

#### Matin

Explicitation de l'Art. R. 4412-145.- « En fonction des résultats de l'évaluation initiale des risques prévue à la sous-section 2, pour chaque processus mis en œuvre, l'employeur établit un mode opératoire précisant notamment :

- la nature de l'intervention ;
- la fréquence et les modalités de contrôle du niveau d'empoussièrement du processus mis en œuvre et du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle.

#### Après-midi

Exercice pratique

Préparation d'un mode opératoire et d'une fiche d'intervention

Préparation du matériel nécessaire : E.P.I. et outillages

Pour une intervention sur maquette pédagogique (sans amiante)

# Le plus de TÜV Rheinland

Une plate-forme pédagogique est prévue pour la mise en pratique. Les spécificités des maquettes pédagogiques seront identifiées lors d'un rendez-vous préalable ayant pour but, entre autres, d'identifier les différents métiers.

Siège : TÜV Rheinland France SAS – 20 ter rue de Bezons CS 60030 92415 Courbevoie Cedex ORG. DE FORMATION N°11 92 15806 92

